Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

World Climate Carbon Offset Plan, un compartiment de la SICAV THEAM QUANT-

Classe « I EUR EUR Capitalisation » -code ISIN LU2051100035
Ce Compartiment est géré par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, qui fait partie du Groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif du sous-fonds est (i) d'augmenter la valeur de ses actifs à moyen terme en étant exposé à un panier dynamique d'actions cotées sur les marchés mondiaux, dont les composantes sont choisies à l'aide d'une méthode de sélection systématique basée sur l'environnement,Les critères sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que les critères d'émission de carbone et de transition énergétique et la robustesse financière des entreprises, et (ii) pour compenser son empreinte carbone (portées 1 et 2).
Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le sous-fonds met en œuvre une stratégie d'investissement quantitative (la Stratégie) par le biais de l'indice NTR de BNP Paribas Equity World Climate Care (l'indice de stratégie).
L'univers des investissements se compose d'actions sélectionnées sur la base de leur score ESG, de leurs contraintes de liquidité, de leur notation de transition énergétique et de leur solidité financière, sans être impliquées dans des activités contestables ou des controverses critiques et sans avoir de faible implication dans le charbon,les activités pétrolières et gazières et qui sont (i) soit ne se poursuivent pas, soit (ii) l'élimination progressive des pratiques largement considérées comme non durables. L'application de critères ESG, tels que :Mais sans s'y limiter, l'efficacité énergétique, le respect des droits de l'homme et des travailleurs ou l'indépendance du conseil d'administration, suit une approche de haut niveau et de sélectivité qui vise à sélectionner les principales entreprises de leur secteur en excluant au moins 25% des titres de l'univers initial de l'investissement.
Ensuite, l'algorithme d'allocation suit une approche thématique d'investissement d'une manière qui cherche à maximiser les critères de transition énergétique du panier d'actions résultant, selon les principales contraintes du score ESG, de l'atténuation des risques, de l'empreinte carbone ou de la diversification sectorielle,Tout en contrôlant également l'écart du portefeuille par rapport à l'indice de rendement net global 1800 STOXX en dollars américains, l'objectif étant d'obtenir une erreur de suivi contrôlée pouvant atteindre 5 %.
Une stratégie extra-financière peut comprendre des limites méthodologiques telles que le risque lié à l'investissement ESG ou le risque lié à une répartition systématique intégrant des critères extra-financiers.
L'indice de stratégie est basé sur un modèle systématique développé par BNP Paribas et est rééquilibré trimestriellement à l'aide d'un algorithme d'optimisation. Le rééquilibrage de l'indice de stratégie n'implique aucun coût pour l'indice de stratégie. La ventilation complète de l'index de la stratégie est disponible sur le site Web : https://indx.bnpparibas.com. La méthode de calcul de l'indice est disponible directement à l'adresse suivante : https://indx.bnpparibas.com/nr/BNPIEWCC.pdf.
Une compensation de l'empreinte carbone est mise en œuvre par la société de gestion à l'aide d'un type de crédits carbone, le VER (Verified Emission Reduction), comme suit :La société de gestion calcule l'empreinte carbone (portée 1 et portée 2) en utilisant la composition de l'actif sous-jacent du sous-fonds afin d'établir la quantité de VÉ nécessaire pour compenser les émissions de carbone. Tous les VÉ acquis pour lesquels la compensation aura été réalisée seront annulés afin de concrétiser la compensation effective.
La liste des PROJETS SOUS-jacents DE VER sélectionnés par la Société de gestion ainsi que leur description sont disponibles à l'adresse suivante : https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/4E0A58B3-05C7-4008-86CE-FDB947DD5919.
La compensation de l'empreinte carbone peut être considérée comme partielle dans la mesure où (i) la société de gestion ne tient pas compte du périmètre 3 dans le calcul des émissions de carbone,Et (ii) elle ne compense que les émissions de carbone liées à la composition de l'indice de stratégie défini ci-dessous et non celles liées aux instruments financiers détenus dans les actifs du Fonds lorsqu'une politique de réplication synthétique est utilisée.
La stratégie du sous-fonds est considérée comme active. L'indice de référence du sous-fonds est l'indice de rendement net global 1800 de STOXX en dollars américains, sans objectif du reproduire.
La stratégie est mise en œuvre soit selon une politique de réplication synthétique, par la conclusion de dérivés OTC, soit en espèces en investissant directement dans le panier d'actions qui composent l'indice de stratégie. La politique de réplication synthétique implique que le sous-Fonds ne possède pas réellement les titres sous-jacents de l'indice, mais qu'il s'appuie plutôt sur des dérivés OTC pour fournir le rendement de l'indice de stratégie. Dans le cadre de la politique de réplication synthétique, le sous-fonds investit à tout moment au moins 51 % de son actif net dans des actions et/ou des titres considérés comme équivalents à des actions émises par des sociétés de tout pays
. Les investisseurs peuvent souscrire ou racheter à tout jour où la France,Royaume-Uni, Finlande, Allemagne, Belgique,Les bourses des pays-Bas, des États-Unis, du Canada, du Japon et de l'Australie sont ouvertes toute la journée (sauf les samedis et dimanches et les jours fériés du Luxembourg et de la France).
Les demandes d'abonnement et de rachat peuvent être faites à l'agent administratif avant 4.00 h (heure d'Europe centrale) au plus tard le jour ouvrable précédant le jour d'évaluation concerné.
Agent administratif : BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
Les revenus sont réinvestis de manière systématique.
Les valeurs liquidatives sont soumises au risque de variation entre la devise de référence de la classe d'actions et la devise de la stratégie.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des Actions, dont la valeur peut fluctuer considérablement. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

D'autres risques importants pour le Fonds, mais qui ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur, sont décrits ci-dessous :

- Risque de contrepartie : ce risque est associé à la capacité d'une contrepartie à une transaction financière de gré à gré d'honorer ses engagements comme le paiement, la livraison et le remboursement.
- Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers à terme : nous utilisons des instruments financiers à terme négociés de gré à gré afin de suivre la performance de la stratégie. Ces instruments peuvent impliquer une série de risques qui pourraient conduire à des ajustements, voire à une résiliation de l'instrument, ce qui peut influer sur la valeur nette d'inventaire.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions ; ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par l'OPCVM chaque année	
Frais courants	0,83% (*)
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances spécifiques	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie indiqués correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Renseignez-vous auprès de votre conseiller financier.

La Société de gestion utilise une partie des frais de gestion pour compenser l'empreinte carbone du Compartiment.

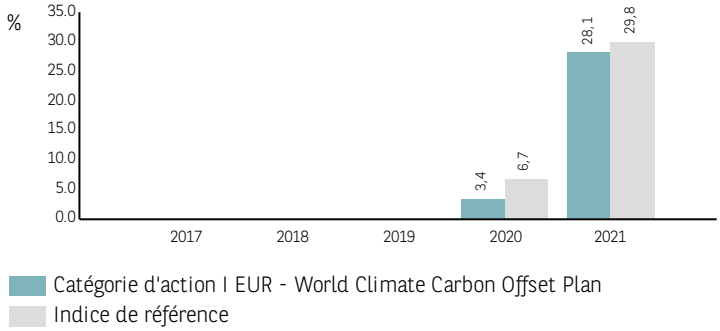
(*) Le montant des frais courants communiqué ici est une estimation. Compte tenu des changements récemment intervenus dans la structure des frais, une estimation est préférée à un chiffre a posteriori.

- Les commissions de surperformance.
- Les frais intermédiaires, à l'exception des frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment à l'achat ou à la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

En cas de conversion, les investisseurs peuvent être tenus de verser une commission d'un maximum de 1.5%.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section « Frais et commissions » du prospectus de la SICAV, disponible à l'adresse suivante : http://www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- La catégorie d'action a été lancée le 05 novembre 2019.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES-LUXEMBOURG BRANCH.
- Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) décrit le compartiment de la SICAV THEAM QUANT- ; le prospectus et les rapports périodiques s'appliquent à la totalité de la SICAV identifiée en en-tête.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.
- Les investisseurs peuvent effectuer des conversions entre des Fonds de THEAM QUANT-. Veuillez consulter le prospectus ou contacter votre conseiller financier pour de plus amples informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
- Les DICI du compartiment, le prospectus et les rapports annuels et semestriels les plus récents seront envoyés aux porteurs de parts dans un délai de huit jours ouvrables à compter de la réception de la demande écrite envoyée à : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - CIB Sales Support - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- Le prix des actions de la SICAV est disponible en ligne sur http://www.bnpparibas-am.com.
- Pour plus d'informations sur les autres actions du compartiment, veuillez consulter le prospectus du compartiment.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus provenant de la détention d'actions du compartiment peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.

Ce Compartiment est agréé au Grand-Duché de Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes au 19 septembre 2022.